

Une région particulièrement impactée par la légionellose

La légionellose est une infection pulmonaire causée par les légionelles (bactérie du genre *Legionella*). La contamination humaine se fait par voie respiratoire, par inhalation de microgouttelettes d'eau (aérosols) contaminées. L'incubation est en général de 2 à 10 jours avec une durée médiane de 6 jours.

Les légionelles sont présentes à des concentrations faibles, dans les milieux naturels (eau douce et sols humides) mais elles peuvent coloniser et proliférer dans les réseaux de distribution d'eau chaude et les circuits de refroidissement. Ainsi, toute installation renfermant un circuit d'eau chaude ou réchauffée (entre 25 et 40°C) produisant des microgouttelettes d'eau (douche, bain à remous, tour aéroréfrigérante à voie humide ...) présente des risques de contamination par les légionelles. Il n'existe pas de transmission interhumaine et boire l'eau du robinet n'induit pas de contamination.

La légionellose affecte essentiellement les adultes âgés, plutôt les hommes, et touche plus particulièrement les personnes présentant des facteurs de risque individuels tels que le tabagisme, le diabète et les maladies respiratoires chroniques et immunosuppressives. La légionellose se traduit par un état grippal fébrile et une toux initialement non productive accompagnés parfois de troubles digestifs (diarrhées) et/ou neurologiques (céphalées, troubles de la vigilance). L'état grippal s'aggrave rapidement et fait place à une pneumopathie sévère nécessitant une hospitalisation.

Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987.

Entre 2014 et 2019 (2018 étant exclue), **1 211 cas de légionelloses** ont été notifiés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes soit en moyenne 242 cas par an dont 17 décès par an (7,1 % des cas).

Dans la région, le taux d'incidence annuel moyen standardisé sur l'âge et le sexe entre 2014 et 2019 est de **2,9 pour 100 000 habitants**. Ce taux est supérieur aux taux d'incidence national. On constate dans la région un gradient ouest-est des taux d'incidence départementaux à l'image, au niveau national, du gradient ouest-est des taux d'incidence régionaux. Le taux d'incidence standardisé varie de 1,1 pour 100 000 habitants dans le département de l'Allier à 4,1 dans l'Isère.

NOMBRE DE CAS DE LÉGIIONELLOSE PAR DÉPARTEMENT 2014-2019*

Département	Nombre de cas 2014-2019*	Nombre de cas moyen annuel 2014-2019*	Taux standardisés par âge et par sexe 2014-2019* pour 100 000 habitants
Ain	107	21	3,3
Allier	25	5	1,1
Ardèche	30	6	1,5
Cantal	25	5	3
Drôme	51	10	1,8
Isère	262	52	4,1
Loire	97	19	2,3
Haute-Loire	20	4	1,6
Puy-de-Dôme	89	18	2,4
Rhône	270	54	3
Savoie	78	16	3,3
Haute-Savoie	157	31	3,9
Région	1211	242	2,9

Source : Santé Publique France - *Année 2018 exclue

LÉGIIONELLOSE : NOMBRE DE CAS ET TAUX STANDARDISÉS POUR 100 000 HABITANTS EN 2014-2019 (2018 EXCLUE)

